

RESPECT DU CODE LA ROUTE

Des excès de vitesse à l'intérieur du village et à proximité sont **régulièrement signalés**. Hier les constats s'effectuaient **rue du Galop**, aujourd'hui c'est **route de Mennetou** dans son entrée dans le village entre le Naon et l'Eglise, et c'est aussi **route de Marcilly** et **dans la zone d'activités du Jardin d'Entreprises**. Cela fait vraiment beaucoup trop d'observations négatives. Devant autant d'incivilité au volant et devant la probabilité croissante qu'un accident survienne, les services de la Gendarmerie intensifieront les contrôles de vitesse sur les voiries précitées.

PARTICIPATION CITOYENNE

L'ensemble du dispositif prévu sur les « quartiers Nord » de la commune est prêt. Une petite fiche mode opératoire va être distribuée dans les boîtes aux lettres des habitations concernées. Parallèlement la signalétique indiquant qu'à Selles Saint Denis on a à faire à des voisins attentifs va être mise en place au bord des voiries en entrée de bourg et dans le quartier concerné. Nous espérons qu'en fin d'année, à l'heure du bilan, les services de la Gendarmerie nous indiqueront que nous avons tous par notre vigilance, obtenu de bons résultats.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS rappelle aux habitants bénéficiaires de la « Banque alimentaire » qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 la distribution a lieu une fois par mois. Les bénéficiaires retirent les denrées à la salle de réunion du gymnase à des heures bien précises qui leur ont été adressées par courrier. Tout bénéficiaire qui n'est pas au rendez-vous prévu pour retirer les denrées pourra venir les chercher le jour même en Mairie de 14h00 à 17h00. Si les denrées n'ont pas été retirées le jour même de la distribution, le lendemain elles seront distribuées aux autres bénéficiaires désignés par le CCAS.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2014

Parents vous pouvez dès maintenant venir en Mairie pour inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire 2014

NOS TROTTOIRS NE SONT PAS DES CROTTOIRS

Si le titre de ce chapitre sent bon la rime il ne fait pas pour autant sourire. Nos compagnons à 4 pattes ont le droit de se soulager sur la voie ou dans les espaces publics. Néanmoins il est demandé aux maîtres de veiller à ce que cela se fasse en dehors des passages piétons et surtout **pas sur les trottoirs dans les rues et autour de la place du Mail**. Pensez à les éduquer à faire dans les caniveaux.

RESPECT DU CODE DE L'URBANISME

Lorsque vous construisez ou modifiez votre habitat vous devez systématiquement vous poser une question : Est-ce que je vais respecter le code de l'Urbanisme décliné dans notre commune par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Les infractions au code de l'urbanisme sont considérées comme des délits et donc passibles des tribunaux correctionnels.

N'hésitez pas à consulter les services de la Mairie avant d'entreprendre vos travaux. Vous y obtiendrez certainement des informations utiles et de bons conseils.

RUE DE PLAISANCE

Les travaux d'aménagement de la sortie de la rue Plaisance sur la rue de l'Aulne s'achèvent. La rue sera rendue à la circulation dans les deux sens entre le 24 et le 28 février 2014.

GESTION DES PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 6 janvier 2014 la gestion des permis de conduire est assurée par la Préfecture de Blois 41. Pour toute opération administrative concernant votre permis de conduire merci de vous adresser directement à la Préfecture de Blois et non en Mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 1^{er} janvier 2014 la validité de la CNI des Majeurs passe de 10 à 15 ans. La validité des cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 se verra automatiquement prolongée de 5 ans sans aucun besoin de modification.

Les FESTIVITÉS de MARS 2014

- **Samedi 08** : Repas dansant organisé par l'Association de Chasse Communale - Salle des Fêtes 21h00
- **Vendredi 14** : Après Midi Carnaval des Ecoles à La Ferté Imbault à 14h00
- **Mercredi 19** : Cérémonie Commémorative de la fin de la Guerre d'ALGERIE – Mairie à 18h15
- **Samedi 22** : Soirée Théâtrale organisée par les Diablotins – 20h30 Salle des Fêtes
- **Dimanche 23** : Après Midi Théâtral organisé par les Diablotins – 14h30 Salle des Fêtes
- **Vendredi 28 et Samedi 29** : Soirées Théâtrales organisées par les Diablotins – 20h30 Salle des Fêtes